

RENDEMENT TRANSATLANTIQUE ESG SEPTEMBRE 2025_

Communication à caractère promotionnel

Titre de créance négociable de droit allemand présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance (ci-après « le produit » ou « le titre de créance négociable »).

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

Émetteur_ UBS AG, London Branch⁽¹⁾⁽²⁾. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.

Durée d'investissement conseillée_ 10 ans et 8 jours (en l'absence de remboursement anticipé automatique). L'investisseur supporte un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de revente du titre en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

Éligibilité_ compte-titres (cercle restreint d'investisseurs) et contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite « PERin »⁽³⁾.

Période de commercialisation_ du 1^{er} juillet 2025 au 30 septembre 2025 (pouvant être clôturée à tout moment sans préavis).

Sous-jacent_ indice Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR, ci-après l'« Indice ».

Code ISIN_ DE000UJ8HK96

Cotation_ marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

Les fonds levés dans le cadre de la commercialisation de ce produit ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance). Seul l'indice est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises les plus engagées dans leur approche ESG. L'exposition de l'investisseur à la performance de l'indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant. « Rendement Transatlantique ESG Septembre 2025 » n'est pas une obligation verte.

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au 19 juin 2025 : A+ (Standard & Poor's) / Aa2 (Moody's) / A+ (Fitch). Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de la solvabilité de l'Émetteur. Elles ne peuvent constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Plus d'informations à retrouver sur le site web : www.ubs.com/global/en.html.

⁽²⁾ L'entité UBS AG est basée à Zurich et à Bâle, en Suisse.

⁽³⁾ Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite « PERin », l'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. L'Émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite « PERin ». La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

S I L E X



. Points clés

« Rendement Transatlantique ESG Septembre 2025 », titre de créance négociable présentant un **risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance**, présente les caractéristiques suivantes :

La performance du produit dépend de l'évolution de l'indice Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR (code Bloomberg : MSTE50GE Index) qui est calculé **en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an**.

En cours de vie : chaque mois, à partir du mois 12, un remboursement anticipé automatique possible du capital avec un gain potentiel d'environ 0,67 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾, dès lors que le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ à une Date de Constatation Mensuelle⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 6,80 %⁽⁴⁾).

À la Date d'Échéance⁽²⁾ :

- Un remboursement du capital⁽¹⁾ avec un gain de 80,4 %⁽¹⁾ (environ 0,67 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾), dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 27 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de 5 %⁽⁴⁾).
- Un remboursement du capital⁽¹⁾, dès lors que l'Indice clôture en baisse de plus de 27 % mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽⁴⁾).
- **Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'Indice**, dès lors que celui-ci clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -5,92 %⁽⁴⁾).

« Rendement Transatlantique ESG Septembre 2025 » est un instrument de diversification d'une durée de vie maximale de 10 ans et 8 jours, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Il n'est fortement recommandé d'investir dans ce produit que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques du produit en page 9 pour le détail des dates.

⁽³⁾ La Barrière de Remboursement Anticipé Automatique est fixée à 100 % du niveau initial de l'Indice au mois 12 puis est abaissée de 0,25 % chaque mois pour atteindre 73,25 % du niveau initial de l'Indice au mois 119. Voir page 4 pour plus d'informations.

⁽⁴⁾ Taux de rendement annuel net de frais de gestion ou de droits de garde (en prenant une hypothèse de taux de 1 % annuel) calculé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios.

Les gains ou les pertes ainsi que les taux de rendement présentés dans le présent document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement perçus par l'investisseur. En effet :

Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit, soit 1 000 €. Tous les montants de remboursement sont exprimés en fonction de cette valeur nominale hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement (frais sur versement ou frais d'arbitrage, frais de gestion éventuels dans le cadre des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite « PERin » et droits de garde dans le cadre d'un investissement en compte-titres).

Les montants de remboursement présentés ne sont valables qu'en cas de remboursement anticipé automatique ou à la Date d'Échéance⁽²⁾. En cas de revente du titre en cours de vie du produit, le prix de revente ne peut être garanti et dépend des conditions de marché en vigueur.

Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion dans le cadre des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite « PERin » et de droits de garde dans le cadre d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.

. Avantages Inconvénients

Avantages_

- Un objectif de gain potentiel d'environ 0,67 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾, si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ à l'une des Dates de Constatation Mensuelle⁽²⁾, ou si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 27 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.
- Un remboursement anticipé automatique du capital⁽¹⁾ possible chaque mois, à partir du mois 12, si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique⁽³⁾ à l'une des Dates de Constatation Mensuelle⁽²⁾.
- Un remboursement conditionnel du capital⁽¹⁾ à la Date d'Échéance⁽²⁾, si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

Inconvénients_

- Le produit présente un **risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance**. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire scénario, l'investisseur peut perdre la totalité du capital investi.
En cours de vie : en cas de revente des titres de créance négociables avant la Date d'Échéance⁽²⁾ alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. **La perte en capital peut être partielle ou totale.**
À l'échéance⁽²⁾ : un risque de perte partielle ou totale en capital si l'Indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 an et 7 jours à 10 ans et 8 jours.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur UBS AG (Notations : A+ (Standard & Poor's) / Aa2 (Moody's) / A+ (Fitch) au 30 septembre 2025) agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et supporte également un risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de celui-ci (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'indice Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR est **calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant quotidiennement un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur**, que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au montant de prélèvement forfaitaire fixe, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR sera accélérée.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (fixé à environ 0,67 %⁽¹⁾ par mois écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾, soit un gain de 8,04 %⁽¹⁾ par an).
- Les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.
- Le rendement du produit à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de perte en capital (soit 60 % de son niveau initial) et de remboursement automatique avec gain (soit 73 % de son niveau initial).
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant la Date de Constatation Initiale et conservant le support jusqu'à son échéance effective.
- Le rendement réel du produit est réduit par l'inflation. Plus le niveau de l'inflation est élevé, plus le rendement réel du produit en sera négativement impacté.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité liés au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques du produit en page 9 pour le détail des dates.

(3) La Barrière de Remboursement Anticipé Automatique est fixée à 100 % du niveau initial de l'Indice au mois 12 puis est abaissée de 0,25 % chaque mois pour atteindre 73,25 % du niveau initial de l'Indice au mois 119. Voir page 4 pour plus d'informations.

. Détail du mécanisme de remboursement

Détermination du niveau initial_

Le niveau initial correspond au niveau de clôture de l'indice Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR observé le 30 septembre 2025.

Mécanisme de remboursement anticipé_

La Barrière de Remboursement Anticipé Automatique est fixée à 100 % du niveau initial de l'Indice au mois 12 puis est abaissée de 0,25 % chaque mois pour atteindre 73,25 % du niveau initial de l'Indice au mois 119.

Mois	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique
M12	100 %
M13	99,75 %
M14	99,50 %
...	...
M117	73,75 %
M118	73,50 %
M119	73,25 %

Si, à l'une des Dates de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique correspondante, l'investisseur reçoit, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :

Le capital initial⁽²⁾

+ Un gain d'environ **0,67 %⁽²⁾ par mois écoulé** depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾

Soit un taux de rendement annuel net⁽³⁾ compris entre 5,02 % et 6,80 % selon le mois du remboursement.

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

Sinon, le **produit continue**.

Mécanisme de remboursement à l'échéance_

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

Cas favorable : Si, à cette date, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 27 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le capital initial⁽²⁾

+ Un **gain d'environ 0,67 %⁽²⁾ par mois écoulé** depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾
soit $120 \times 0,67 \% = 80,40 \%^{(2)}$

Soit un taux de rendement annuel net⁽³⁾ maximum de 5 %.

Cas intermédiaire : Sinon, si l'Indice clôture en baisse de plus de 27 % mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le capital initial⁽²⁾

Soit un taux de rendement annuel net⁽³⁾ de -1 %.

Cas défavorable : Sinon, l'Indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le capital initial⁽²⁾ diminué de la baisse de l'Indice

L'investisseur subit donc une **perte en capital correspondant à la baisse finale de l'Indice**.

Soit un taux de rendement annuel net⁽³⁾ inférieur à -5,92 %.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques du produit en page 9 pour le détail des dates.

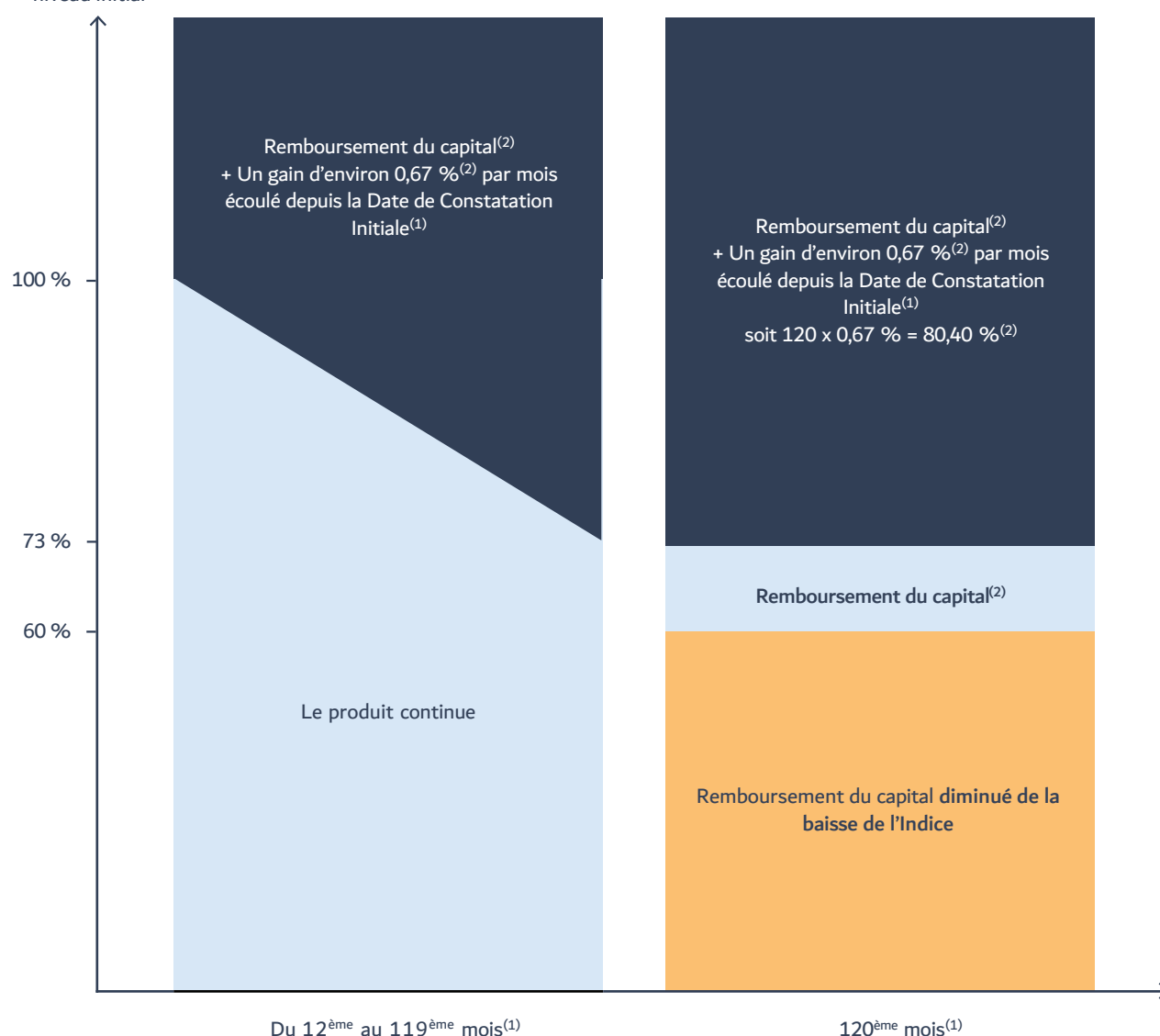
⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽³⁾ Taux de rendement annuel net de frais de gestion ou de droits de garde (en prenant une hypothèse de taux de 1 % annuel) calculé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios.

. Détail du mécanisme de remboursement

Illustration du mécanisme_

Performance de l'Indice par rapport à son niveau initial



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

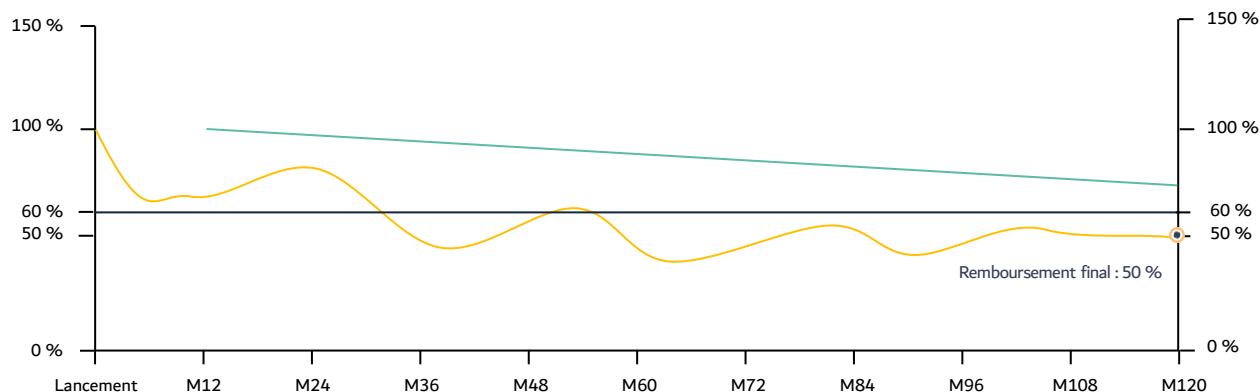
⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques du produit en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité liés au cadre d'investissement.

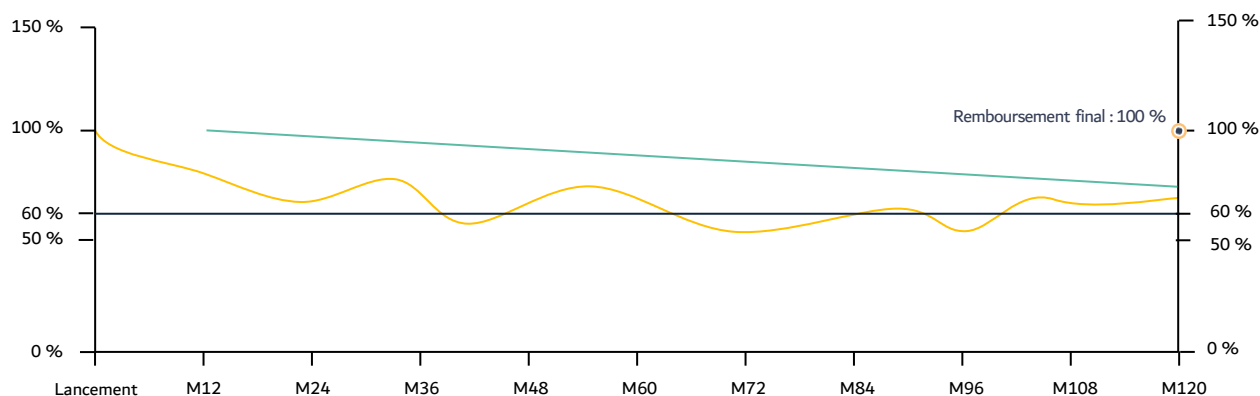
. Illustrations



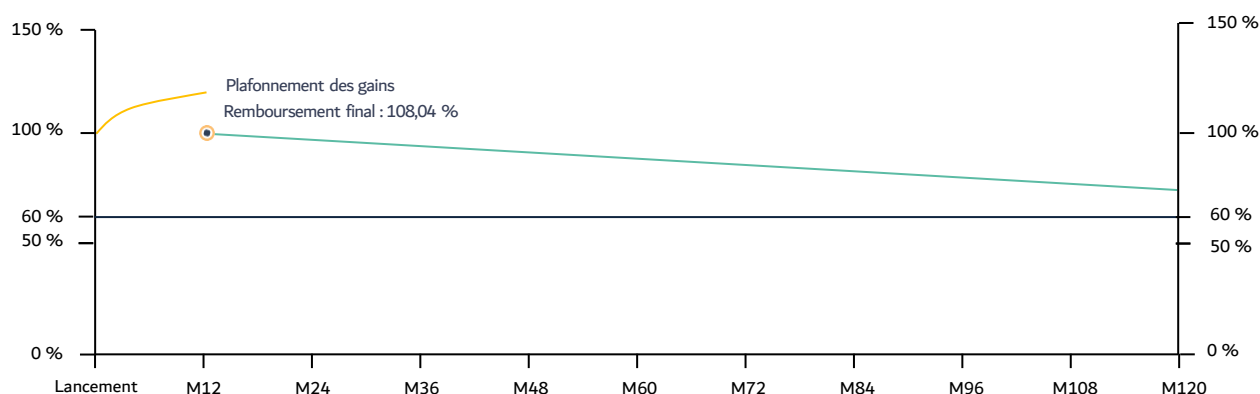
Scénario défavorable : baisse de l'Indice supérieure à 40 % (exclu) à l'échéance



Scénario médian : baisse de l'Indice comprise entre 27 % (exclu) et 40 % (inclus) à l'échéance



Scénario favorable : hausse de l'Indice à l'issue du mois 12



Source : UBS

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

. Illustrations

Scénario défavorable : baisse de l'Indice supérieure à 40 % (exclu) à l'échéance

- Mois 1 à 11 : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- Mois 12 à 119 : à chaque Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, le niveau de clôture de l'Indice est inférieur à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ correspondante. Le produit continue.
- Mois 120 : à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse de 50 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance. L'investisseur reçoit alors le capital diminué de la baisse de l'indice, soit 50 % du capital⁽³⁾.
- Le taux de rendement annuel net⁽⁴⁾ est alors de -7,61 %, égal à celui d'un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme du produit.
- Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait à un niveau inférieur à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ correspondante à toutes les Dates de Constatation Mensuelle⁽¹⁾ et céderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, **la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.**

Scénario médian : baisse de l'Indice comprise entre 27 % (exclu) et 40 % (inclus) à l'échéance

- Mois 1 à 11 : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- Mois 12 à 119 : à chaque Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, le niveau de clôture de l'Indice est inférieur à la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ correspondante. Le produit continue.
- Mois 120 : à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse de 33 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain. L'investisseur reçoit alors le capital⁽³⁾.
- Le taux de rendement annuel net⁽⁴⁾ est alors de -1 %, contre un taux de rendement annuel net de -4,88 % pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme du produit.

Scénario favorable : hausse de l'Indice à l'issue du mois 12

- Mois 1 à 11 : quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit, qui continue.
- Mois 12 : à la 1^{ère} Date de Constatation Mensuelle⁽¹⁾, l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus de la Barrière de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ correspondante. Le produit prend automatiquement fin par anticipation. L'investisseur reçoit alors son capital⁽³⁾ plus un gain de $12 \times 0,67 \%^{(3)} = 108,40 \%$ du capital⁽³⁾.
- Le taux de rendement annuel net⁽⁴⁾ est alors de 6,80 %, contre un taux de rendement annuel net de 18,39 % pour un investissement direct dans l'Indice, du fait **du mécanisme de plafonnement des gains.**

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques du produit en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ La Barrière de Remboursement Anticipé Automatique est fixée à 100 % du niveau initial de l'Indice au mois 12 puis est abaissée de 0,25 % chaque mois pour atteindre 73,25 % du niveau initial de l'Indice au mois 119. Voir page 4 pour plus d'informations.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽⁴⁾ Taux de rendement annuel net de frais de gestion ou de droits de garde (en prenant une hypothèse de taux de 1 % annuel) calculé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾ jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios.

. Présentation du sous-jacent

Description de l'indice Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR_

L'indice Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR est composé de 50 entreprises européennes et des 50 entreprises américaines répondant à des filtres de sélection ESG. L'univers d'investissement correspond aux entreprises européennes et américaines appartenant à l'indice Morningstar Global Markets Index. Sont dans un premier temps exclues les actions des entreprises dont une partie des revenus provient de secteurs controversés, ne respectant pas les principes du Pacte mondiale des Nations Unies, impliquées dans de graves controverses ou présentant une notation de risque ESG trop élevée. On ne conserve ensuite que les actions d'entreprises présentant un volume de transactions quotidien moyen de 10 millions d'euros. Finalement, seules sont retenues les 50 actions d'entreprises européennes et les 50 actions d'entreprises américaines présentant les notations de risque ESG les plus faibles.

L'indice respecte une allocation régionale de 50 % américaine et 50 % européenne. Au sein de chaque région, le poids de chaque action composant l'indice est calculé en fonction de sa capitalisation boursière flottante et est limité à 10 %. La composition de l'indice est revue semestriellement et sa pondération est ajustée tous les trimestres.

L'indice est calculé **en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui peut être défavorable pour l'investisseur que lorsque les dividendes sont réinvestis sans retranchement.**

Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au montant de prélèvement forfaitaire fixe, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR Index sera accélérée.

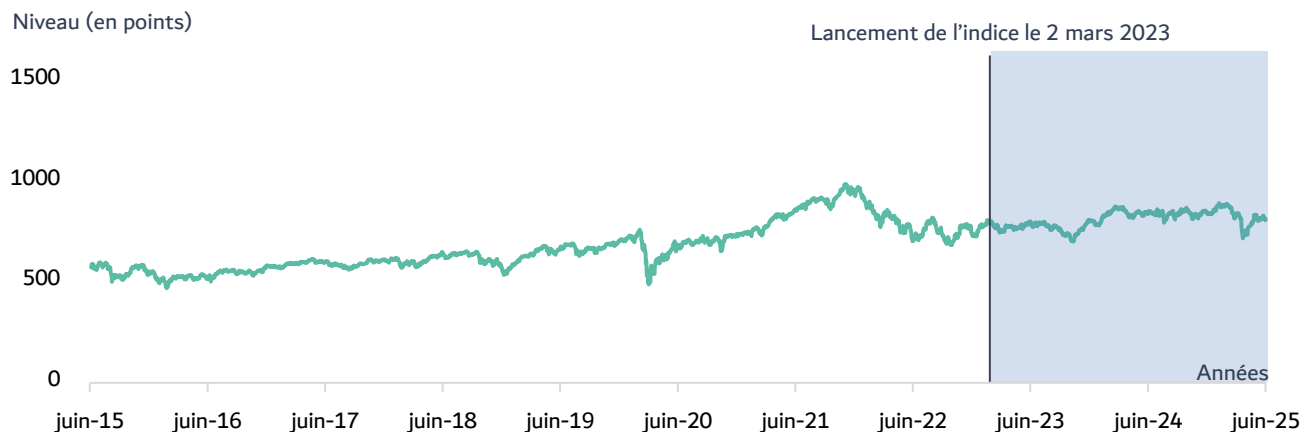
Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site : <https://www.abcbourse.com/cotation/MSTE50GEp>.

Les fonds levés dans le cadre de la commercialisation de ce produit ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG (Environnementale, Sociale et Gouvernance). Seul l'indice est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises les plus engagées dans leur approche ESG. L'exposition de l'investisseur à la performance de l'indice ne signifie pas qu'il finance les actions le composant. « Rendement Transatlantique ESG Septembre 2025 » n'est pas une obligation verte.

Source : UBS, au 19 juin 2025

Évolution de l'indice Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR_

L'Indice a été lancé le 2 mars 2023. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Les données relatives aux simulations de performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Source : Bloomberg, au 19 juin 2025

. Principales caractéristiques financières

Code ISIN	DE000UJ8HK96
Forme juridique	Titre de créance de droit allemand présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.
Droit applicable	Droit allemand.
Agent de Calcul	UBS AG, London Branch (ce qui peut être source de conflit d'intérêts).
Émetteur	UBS AG, London Branch (Notations : A+ (Standard & Poor's) / Aa2 (Moody's) / A+ (Fitch) au 19 juin 2025). Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Offre au public donnant lieu à la publication d'un prospectus	Non.
Période de commercialisation	1 ^{er} juillet 2025 au 30 septembre 2025 (pouvant être clôturée à tout moment sans préavis).
Date de Constatation Initiale	30 septembre 2025
Date d'Émission	1 ^{er} juillet 2025
Dates de Constatation Mensuelle	Le 30 de chaque mois, ou si ce jour n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 30 septembre 2026 au 30 août 2035.
Dates de Remboursement Anticipé Automatique	5 jours ouvrés suivant la Date de Constatation Mensuelle correspondante.
Date de Constatation Finale	1 ^{er} octobre 2035
Date d'Échéance	8 octobre 2035
Sous-jacent (l'« Indice »)	Indice Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR (code Bloomberg : MSTE50GE Index) - dividendes réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an.
Devise	Euro (€)
Valeur nominale	1 000 €
Montant minimum de souscription	1 000 € - en compte titres (cercle restreint d'investisseurs) et contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite « PERin ».
Prix d'émission	100 %
Montant de l'émission	30 000 000 €
Éligibilité	Compte titres (cercle restreint d'investisseurs) et contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite « PERin ».
Commission de distribution	UBS paiera aux distributeurs concernés une rémunération de 1 % (TTC) par an au maximum (calculée sur la base de durée maximale des titres), du montant total des titres effectivement placés par ces distributeurs.
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance
Marché secondaire	Prix indicatifs disponibles de manière quotidienne pendant toute la durée de vie du produit dans des conditions normales de marché et fourchette des prix achat/vente maximale de 1 %.
Quotité de négociation (à la vente)	1 titre de créance
Convention de jour ouvré	Jour ouvré suivant
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Publication de la valorisation	Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Double valorisation	Une valorisation indépendante sera réalisée sur une base bimensuelle par Finalyse.
Coordonnées de l'Émetteur	UBS AG, London Branch, 5 Broadgate, London EC2M 2QS, Londres, Royaume-Uni.



. Informations importantes

Facteurs de risque_

Une information complète sur le titre de créance négociable, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le [Prospectus de Base et les Conditions Définitives associées](#). Le fait d'investir dans ce produit implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque de perte en capital : l'investisseur supporte un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant initialement investi. Dans le pire scénario, l'investisseur peut perdre la totalité de son investissement.

Risque de liquidité : certaines circonstances exceptionnelles de marché peuvent avoir un impact significatif sur la liquidité du produit, rendant difficile voire impossible sa revente en cours de vie.

Risque de marché : le prix du produit en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations en fonction de la performance de l'indice Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR, mais aussi d'autres paramètres tels que sa volatilité, les taux d'intérêt ou encore la qualité de crédit de l'Émetteur. Ces fluctuations de cours peuvent aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : l'investisseur est soumis à la dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur. Il supporte également le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (appelé mécanisme de bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de leurs titres de créance négociables.

Risque de conflits d'intérêt : l'Émetteur peut faire face à de potentiels conflits d'intérêt. Toutefois, des politiques et des mesures appropriées ont été mises en place par l'Émetteur afin de gérer ces possibles conflits d'intérêt dans le cadre de l'émission d'un titre de créance négociable. Ainsi, l'Émetteur ne saurait être tenu responsable des conséquences financières liées à la décision d'investissement.

Risque découlant de la nature du produit : en cas de revente du produit avant l'échéance⁽¹⁾ ou, selon le cas, la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de revente dépendant alors des conditions de marché en vigueur. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale.**

Risque lié au sous-jacent : le montant de remboursement dépend de l'évolution du niveau de l'Indice. L'indice Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR est calculé **en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant quotidiennement un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui peut être défavorable pour l'investisseur**. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) aux montant de prélèvement forfaitaire fixe, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'Indice, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'Indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR sera accélérée.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques du produit en page 9 pour le détail des dates.

. Informations importantes

Informations importantes / Avertissement

Cadre de distribution : Le titre « Rendement Transatlantique ESG Septembre 2025 » décrit dans le présent document est commercialisé uniquement dans le cadre d'une des conditions de l'article 1er (§ 4) du Règlement 2017/1129 (« Règlement Prospectus ») et ne fera pas l'objet d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Les personnes ou entités mentionnées à l'article L. 411 2 1er du code monétaire et financier ne pourront souscrire à ce produit en France que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles L. 411 1, L. 411 2, L. 412 1, D. 411 2, D. 411 2 1, et D. 411 4 du code monétaire et financier.

La documentation juridique des titres de créances comprend : (1) le Prospectus de Base composé de la Securities Note en date du 14 mai 2025, de ses suppléments éventuels, et du Registration Document en date du 24 juillet 2024, approuvé par la German Federal Financial Supervisory Authority (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, BaFin) en accord avec la Directive (EU) 2017/112 et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), ainsi que (2) des « Conditions définitives de l'émission » (Final Terms) en date du 1^{er} juillet 2025. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. L'ensemble de la documentation juridique est disponible sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et auprès d'UBS Europe SE, Bockenheimer Landstrasse 2-4, 60306 Frankfurt am Main, via +49-(0) 69-1369 8989, fax (+49-(0) 69- 72 22 73) ou via e-mail (invest@ubs.com).

UBS Europe SE est une filiale de UBS AG. UBS Europe SE est inscrite au registre du commerce (Handelsregister) à la cour locale (Amtsgericht) de Francfort-sur-le-Main au numéro HRB 107046. UBS Europe SE a son siège social à Bockenheimer, Landstraße 2-4, OpernTurm, 60306 Frankfurt am Main. UBS Europe SE est autorisé et régulé par la BaFin (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht) et la Banque Centrale Européenne.

Hors frais du contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite « PERin » et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables : l'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite « PERin » et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite « PERin ». Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite « PERin » choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite « PERin », l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche d'UBS Europe SE et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Rachat par UBS Europe SE : UBS Europe SE à l'intention de tenir un marché des titres sur une base régulière dans des conditions de marché normales, mais UBS Europe SE ne s'engage pas et n'est soumis à aucune obligation légale ou autre de tenir un marché des titres. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), UBS Europe SE anticipe que la fourchette achat/vente indicative attendue est au maximum de 1 %, sous réserve de son droit de modifier à tout moment la fourchette à un montant quel qu'il soit, tel que UBS Europe SE l'estime approprié à sa seule discrétion.

Restrictions Générales de Vente : ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à toute personne qui souhaite investir dans ce produit de s'assurer qu'elle est autorisée à investir dans ce produit.

Restrictions Permanentes de Vente aux États-Unis d'Amérique : le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du US Securities Act de 1933 tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des personnes Non-ressortissantes des États-Unis (« Non US Persons ») tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des états des États-Unis.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

Le produit présenté n'est pas sponsorisé, approuvé, vendu ou promu par Morningstar, Inc ou l'un de ses sociétés affiliés (toutes ces entités, collectivement, « Morningstar »). Morningstar ne fait aucune déclaration et n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du produit présenté ou à tout membre du public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans le produit présenté en particulier ou la capacité de Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR de suivre la performance générale des marchés boursiers. La seule relation entre Morningstar et UBS est l'octroi de licences pour certaines marques de commerce, marques de service et noms de service de Morningstar et de l'indice Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR qui sont déterminés, composés et calculés par Morningstar sans égard à UBS ou au produit présenté. Morningstar n'a aucune obligation de prendre en considération les besoins d'UBS ou des propriétaires du produit présenté pour déterminer, composer ou calculer l'indice Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR. Morningstar n'est pas responsable et n'a pas participé à la détermination des prix et du montant du produit présenté ou du moment de l'émission ou de la vente du produit présenté ou à la détermination ou au calcul de l'équation par laquelle le produit présenté est converti en espèces. Morningstar n'a aucune obligation ou responsabilité en rapport avec l'administration, la commercialisation ou la négociation du produit présenté. Il est à noter que les méthodes d'évaluation et de calcul de l'indice Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR exigent que certaines déductions prédéfinies (c'est à dire des dividendes synthétiques) soient prélevées sur les rendements de l'indice sur lequel il est basé. En raison de ces déductions, la performance de l'indice Morningstar Transatlantic ESG Select 100 Decrement 50 Point GR EUR peut différer de celle de son indice sous-jacent. Morningstar n'a pas la responsabilité de s'assurer, et ne fait aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, qu'une déduction se traduira par un certain niveau de performance ou qu'elle est adéquate ou suffisante à des fins particulières, y compris, mais sans s'y limiter, servir de base à la protection du capital dans les produits structurés à capital protégé.

MORNINGSTAR DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE CONCERNANT L'EXACTITUDE ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE MORNINGSTAR TRANSATLANTIC ESG SELECT 100 DECREMENT 50 POINT GR EUR OU TOUTE DONNÉE QUI Y EST INCLUSE ET MORNINGSTAR N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ EN CAS D'ERREURS, OMISSIONS OU INTERRUPTIONS DANS CELLE-CI. MORNINGSTAR NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS QUI SERONT OBTENUS PAR UBS, LES PROPRIÉTAIRES OU LES UTILISATEURS DE L'INDICE MORNINGSTAR TRANSATLANTIC ESG SELECT 100 DECREMENT 50 POINT GR EUR OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ DÉCOULANT DE L'UTILISATION DE MORNINGSTAR TRANSATLANTIC ESG SELECT 100 DECREMENT 50 POINT GR EUR OU DE TOUTE DONNÉE QU'ELLE CONTIENT. MORNINGSTAR NE DONNE AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE L'INDICE MORNINGSTAR TRANSATLANTIC ESG SELECT 100 DECREMENT 50 POINT GR EUR OU TOUTE DONNÉE QUI Y EST INCLUSE. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, MORNINGSTAR NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES SPÉCIAUX, PUNITIFS, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS (Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS), MÊME SI AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.



www.silex-partners.com

PARIS

GENÈVE

ZURICH

LUGANO

LUXEMBOURG

MONACO

LONDRES

SILEX Finance _ 32 rue de Monceau, 75008 PARIS _ +33 1 83 75 72 77 _ silexfi@silex-partners.com

Disclaimer

Article promotionnel. Ce document ainsi que toute information y afférente sont destinés à être distribués uniquement aux personnes concernées. Le destinataire ne doit ni modifier, ni le copier/plagier, ni agir en s'appuyant sur ce document, sans autorisation préalable de SILEX. Ce contenu n'est pas destiné à être une sollicitation ni une offre de service, il a uniquement pour objet d'informer les investisseurs potentiels. La préparation des informations fournies dans le présent document se fait avec un niveau élevé de soins. Néanmoins, des erreurs sont possibles. Le destinataire de ce document est invité à s'enquérir des conseils de professionnels afin de discuter des risques encourus avec les entreprises décrites dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les références à certains titres et instruments financiers sont données à titre d'illustration uniquement. SILEX suppose que tous les utilisateurs comprennent les risques liés aux activités décrites dans le présent document. SILEX se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les termes de ce document. Tous droits réservés.

Les sociétés de gestion mentionnées dans ce document le sont à but purement illustratif. Les instruments financiers présentés sont utilisés à titre d'exemple. SILEX ne conseille ni n'incite en aucune manière à l'investissement dans les produits financiers présentés dans ce document.
© 2025 SILEX FINANCE Tous droits réservés.